

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE-INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE-LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

P.V. n° 130
Dossier n°11

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1424-29 et L.1424-36-2,

VU la loi n°2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI),

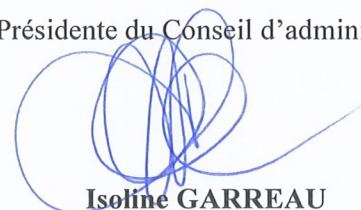
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à la souscription au pacte capacitaire de Sécurité Civile « autres moyens dédiés aux risques, en dehors des feux de forêts »,

Vu les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les projets d'acquisition de matériels de rassemblement des victimes lors d'une intervention à caractère NRBC et des moyens de pompage sur la période 2024 à 2025 dans le cadre du pacte capacitaire de Sécurité Civile « autres moyens dédiés aux risques, en dehors des feux de forêts » ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil d'administration à signer la convention de cofinancement entre l'Etat et le SDIS 77.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU